

PROCÈS-VERBAL
RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL
du Mercredi 30 Septembre 2020

Lieu de réunion : Salle des fêtes de Saint-Secondin

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 septembre 2020

Date de publication : 02 octobre 2020

Etaient Présents : Jean-Louis BOURRIAUX (Maire) - Marie Josée RICHARD - Anne-Sophie DITSCH - Fabrice MARCHAND (Adjoints) - Mesdames et Messieurs Maryvonne FOUSSIER, Christiane LAURIER, Charlie BOUGE, Franck DUDOGNON, Matthieu GUYON, Stéphane LEGER, Jacky MARCHAND, Sébastien MESUREUR.,

Excusés : Murielle MESPLE, Pascal KNOBLOCH, Romain LE GUERN,

Pouvoirs :

Madame Anne-Sophie DITSCH a été élue secrétaire.

Le quorum étant atteint, la séance débute à 20 Heures.

Ordre du jour :

- 1- Changement de salle pour le Conseil Municipal dû au respect des mesures sanitaires.
- 2- Présentation par M GHEYSEN de la base ULM de son projet de village aéronautique
- 3- Tarif Gîtes, Chalets, Camping, Salle des Fêtes
- 4- Subventions Fonds de concours Eolien Communauté de Communes
- 5- Retour commissions
- 6- Questions diverses

1- Changement de salle pour le Conseil Municipal pour le respect des mesures sanitaires.

Vu l'arrêté n°2020-SIDPC-201 prescrivant les mesures visant à lutter contre la propagation du virus Covid19 dans le département de la Vienne figurant en zone de circulation active du virus, Monsieur le Maire explique au Conseil que le lieu de réunion habituel ne permet pas d'accueillir le Conseil Municipal conformément aux règles sanitaires en vigueur.

Pour cela il demande au Conseil de délibérer afin de valider le lieu de réunion temporaire, soit la salle des fêtes au lieu de la salle du conseil.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Décide à l'unanimité d'accepter le changement du lieu de réunion temporaire pour respecter les mesures en vigueur

2- Présentation par M GHEYSEN de la base ULM de son projet de village aéronautique

Monsieur GHEYSEN, propriétaire de la base ULM, est venu présenter un projet de village aéronautique, en présence de Monsieur MARTIN promoteur à l'île d'Oléron, Monsieur CIBILIA pilote et sa compagne. Monsieur GHEYSEN explique tout l'attrait de la base ULM de Saint Secondin notamment grâce aux pistes répertoriées. Monsieur MARTIN présente son parcours professionnel.

Ce projet de village aéronautique pourrait apporter une activité économique intéressante pour la commune. En effet, le confinement dû au Covid et l'insécurité ont redonné l'envie à beaucoup de citoyens de quitter les grandes villes et de s'installer à la campagne.

Il existe déjà des projets identiques en France. Pour tout pilote avoir une maison où l'on arrive directement avec son ULM, est un idéal. Il faudrait des terrains d'environ 1500 M2 pour la maison et un hangar. Il ne s'agirait pas seulement de résidences secondaires, mais d'habitations dans lesquelles des familles pourraient s'installer.

Les pistes restant en herbes, il n'y aurait donc pas de bitume, ce qui préserve la faune et la flore. La base ULM passerait en catégorie « Aérodrome » soit autour d'un rayon de 5 km au lieu de 2.5 km requis pour l'installation d'éoliennes.

Ce projet nécessiterait une étude environnementale, des travaux de viabilisation (voirie, eaux, électricité...), d'environ un à deux ans avec différentes étapes, notamment la révision du PLUi, la consultation de la Chambre d'Agriculture ainsi que les élus politiques locaux (Département, Région Aquitaine, Communauté de Communes du Pays Civraisien) afin de savoir si le projet est viable.

En ce qui concerne l'impact sonore pour les riverains, les ULM actuels sont peu bruyants et Mr GHEYSEN propose une visite sur place de la base pour une démonstration afin de se rendre compte du faible volume sonore.

A la fin de cette présentation Mr GHEYSEN fait part au Conseil de son souhait de connaître la position de la commune sur ce projet.

Compte tenu de l'importance de l'Ordre du Jour de la séance Monsieur le Maire remercie les participants de cette présentation et propose au Conseil de réserver une réunion spécialement dédiée à ce projet avant toute position

Madame DITSCH sur invitation du Maire donne une lecture succincte du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 28 Août 2020.

Aucune objection n'étant soulevée le Conseil Municipal valide à l'unanimité ce Procès-Verbal.

3- Tarif Gîtes, Chalets, Camping, Salle des Fêtes

Le Maire indique au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'établir les tarifs 2021 pour la location de la Salle des Fêtes afin de pouvoir répondre aux demandes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'appliquer les tarifs suivants sur l'ensemble des prestations. Il décide également d'appliquer un tarif particulier à Vienne Loisirs comme indiqué dans le tableau

SALLE DES FETES	TARIFS 2021		Vienne Loisirs
HORS COMMUNE			
avec chauffage		367,65 €	330.90 €
sans chauffage		312,20 €	281.00 €
COMMUNE			
avec chauffage		285,00 €	
sans chauffage		229,90 €	
DIVERS			
VIN D'Honneur		135,35 €	121.80 €
Réunion		135,35 €	121.80 €

Le Maire indique au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'établir les tarifs 2021 pour le Camping afin de pouvoir répondre aux demandes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'appliquer les tarifs ci-dessus pour le Camping. Il décide également d'appliquer un tarif particulier à Vienne Loisirs comme indiqué dans le tableau.

CAMPING	TARIFS 2021		Vienne Loisirs	
	du 01/01 au 30/06 et du 01/09 au 31/12	juillet et août	du 01/01 au 30/06 et du 01/09 au 31/12	juillet et août
GARAGE MORT/MOIS	58,15 €			
GROUPE	4,00 €	5,00 €	3,60 €	4,50 €
TOILE 1 nuit	9,40 €	10,40 €		
TOILE plus d' 1 nuit	7,50 €	8,50 €		
CARAVANE 1 nuit	15,05 €	16,05 €		
CARAVANE plus d'1 nuit	11,55 €	12,55 €		

Le Maire indique au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'établir les tarifs 2021, pour la location des hébergements afin de pouvoir répondre aux demandes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'appliquer les tarifs suivants sur les tarifs gîtes . Il décide également d'appliquer un tarif particulier à Vienne Loisirs comme indiqué dans le tableau :

CAPUCINE	TARIFS 2021		AGENCE TOURISTIQUE DE LA VIENNE	
	du 01/01 au 30/06 et du 01/09 au 31/12	juillet et août plus 1,00/nuitée	du 01/01 au 30/06 et du 01/09 au 31/12	juillet et août
PRESTATIONS				
GESTION LIBRE nuit charges comprises	15,05 €	16,05 €	13,55 €	14,45 €
LOCATION salle	180,40 €		162,35 €	
DEMI PENSION adultes	33,45 €	34,45 €	30,95 €	31,90 €
DEMI PENSION enfants	29,15 €	30,15 €	26,95 €	27,90 €
PENSION COMPLETE adultes	50,45 €	51,45 €	46,70 €	47,60 €
PENSION COMPLETE enfants	39,50 €	40,50 €	36,55 €	37,75 €
NUIT+PETIT DEJEUNER(adultes)	18,75 €	19,75 €	16,90 €	17,80 €
NUIT+PETIT DEJEUNER(enfants)	17,70 €	18,70 €	15,95 €	16,85 €
VIN D'honneur/réunion/séminaire	41,50 €		37,35 €	

CAVALIERE
TARIFS 2021
AGENCE TOURISTIQUE DE LA VIENNE

PRESTATIONS	du 01/01 au 30/06 et du 01/09 au 31/12	juillet et août plus 1,00/nuitée	du 01/01 au 30/06 et du 01/09 au 31/12	juillet et août
GESTION LIBRE nuit charges comprises	17,30 €	18,30 €	15,60 €	16,50 €
LOCATION salle	186,85 €		168,15 €	
DEMI PENSION adultes	35,30 €	36,30 €	32,65 €	33,60 €
DEMI PENSION enfants	31,10 €	32,10 €	28,75 €	29,70 €
PENSION COMPLETE adultes	52,30 €	53,30 €	48,40 €	49,30 €
PENSION COMPLETE enfants	41,40 €	42,40 €	38,30 €	39,20 €
NUIT+PETIT DEJEUNER (adulte))	20,75 €	21,75 €	18,70 €	19,60 €
NUIT+PETIT DEJEUNER (enfant)	18,55 €	19,55 €	16,70 €	17,60 €
VIN D'honneur/réunion/séminaire	43,10 €		38,80 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, avec 10 voix Pour et 2 Abstentions, d'appliquer les tarifs ci-dessus pour les Chalets. Il décide également d'appliquer un tarif particulier à Vienne Loisirs comme indiqué dans le tableau

CHALETs
TARIFS 2021
AGENCE TOURISTIQUE DE LA VIENNE

PRESTATIONS	du 01/01 au 30/06 et du 01/09 au 31/12	juillet et août plus 1,00/nuitée	du 01/01 au 30/06 et du 01/09 au 31/12	juillet et août
GESTION LIBRE nuit groupe	18,70 €	19,70 €	16,85 €	17,75 €
GESTION LIBRE INDIVIDUEL	24,70 €	25,70 €	22,25 €	23,15 €
GESTION LIBRE semaine	455,80 €	463,50 €	410,20 €	417,15 €
DEMI PENSION adultes	38,00 €	39,00 €	35,15 €	36,10 €
DEMI PENSION enfants	31,60 €	32,60 €	29,25 €	30,15 €
PENSION COMPLETE adultes	53,30 €	54,30 €	49,30 €	50,20 €
PENSION COMPLETE enfants	42,65 €	43,65 €	39,45 €	40,40 €
NUIT+PETIT DEJEUNER(adultes)	22,80 €	23,80 €	20,50 €	21,40 €
NUIT+PETIT DEJEUNER (enfant)	20,50 €	21,50 €	18,45 €	19,35 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, avec 11 voix Pour et 1 Abstention, d'appliquer les tarifs ci-dessus pour les Prestations. Il décide également d'appliquer un tarif particulier à Vienne Loisirs comme indiqué dans le tableau.

REPAS DIVERS
TARIF 2021
VIENNE LOISIRS

PRESTATIONS				
REPAS Adultes	14,50 €		13,75 €	
REPAS AMELIORE Adultes	20,45 €		19,40 €	
REPAS Enfants	9,70 €		9,20 €	
REPAS AMELIORE Enfants	14,50 €		13,75 €	
PETIT DEJEUNER enfants	4,40 €		4,20 €	
PETIT DEJEUNER adultes	5,90 €		5,60 €	
GOUTER/PAUSE CAFE	1,45 €		1,35 €	

PRESTATIONS DIVERSES
TARIFS 2021
VIENNE LOISIRS

HEURE MENAGE(si necessaire)	24,25 €			
LAVAGE LINGE(lessive non fournie)	7,20 €			

4- Subventions Fonds de concours Eolien Communauté de Communes

Vu la Loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu la Loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales permettant aux EPCI à fiscalité propre d'aider leurs communes membres à assumer des charges qui n'ont pas été mutualisées au niveau communautaire ou qui, sans être communautaire, intéresse plusieurs communes membres, justifiant une intervention de l'EPCI ;

Vu le code général des collectivités locales et ses articles L5214-16V, L5215-26 et L52161-5

Vu l'arrêté du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M.14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Considérant traditionnellement, que la Communauté de Communes reverse une partie des recettes provenant de la fiscalité liée à l'IFER et plus spécifiquement liée aux produits sur l'éolien. Il est rappelé que le fond de concours est basé sur la puissance des éoliennes : 1750€/ MW.

Les 4 éoliennes présentent sur la commune fournissent une puissance de 12 MW (4x3).

Il convient de solliciter la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou pour obtenir un fonds de concours à hauteur de 21 000€ pour l'aide au fonctionnement d'équipements communaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Décide à l'unanimité de demander un fonds de concours à la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou en vue de participer au financement du fonctionnement d'équipements communaux ;**

Autorise le Maire à signer tout acte afférant à cette demande

5- Répartition comprimé d'iodes

Monsieur le Maire rappelle que suite à l'élargissement du PPI (Plan Particulier d'Intervention) de la Centrale de Civaux, la commune se doit de stocker dans des lieux stratégiques des comprimés d'iode à distribuer aux habitants, à savoir :

A la mairie pour la salle des fêtes, les gîtes

A l'infirmerie de la Résidence des Gais Logis pour les résidents, et les chalets

A l'agence postale

A l'école : Mme Guibert directrice a déjà les boîtes à sa disposition.

6- Retour commissions

- La commission sécurité du gîte de la Cavalière s'est réunie ce jour. Mis à part quelques points, aucun problème particulier n'a été relevé.
- La commission EAMS s'est réunie plusieurs fois ; Elle s'est divisée en 3 binômes ; personnel / finances - budget / cuisine - entretien des locaux, afin de mettre en évidence ce qui fonctionne ou pas, ce qui nécessite une amélioration pour optimiser au maximum l'EAMS. Concernant le personnel, il est précisé que celui-ci n'a pas l'impression d'être écouté et il demande de bénéficier d'une prime Covid.. Cette demande nécessite une étude en fonction de notre budget actuel.
- Monsieur le Maire s'est rendu avec Mmes DITSCH et RICHARD, à une réunion à la Préfecture de la Vienne, en présence de Mr. Jocelyn SNOECK, sous-préfet de

Châtelleraut, intérim du Sous-Préfet de Montmorillon, de Mme Nadine MERMET (Secrétaire Générale de la Sous-Préfecture de Montmorillon), de Mr Jean-Marc THROMAS (comptable) de Mmes Emmanuelle TALUCIER, Mme Isabelle BAILLEUL pour le Trésor Public, afin de faire le point sur la situation financière de la commune. Il en résulte que :

- Mr. le Sous-Préfet va prendre contact avec la Caisse Régionale du Crédit Agricole pour les sensibiliser à notre dossier avant le RDV prévu à la caisse locale pour une demande d'année blanche sur les emprunts

- Tous les services payeurs vont être mobilisés pour un traitement rapide des factures restantes par ordre de priorité.

- Concernant les mesures « Garanties sur les recettes de fonctionnement »: qui garantissent un produit sur 2020 à partir de l'équivalent 2019, avec un abattement de 21% (=11 semaines de fermetures sur les 52) la commune y serait éligible. Les modalités précises ne sont pas encore définitivement arrêtées mais un acompte devrait être versé sur le prochain trimestre. Notre demande pour les garanties de recettes est « enregistrée » dans l'attente de la déclinaison opérationnelle qui nous sera transmise dès que possible.

- EKITOUR Monsieur le Maire et Mme RICHARD ont rencontré une association EKITOUR, mandatée par la nouvelle municipalité de Poitiers, à la recherche d'hébergements pour accueillir des jeunes de Poitiers dans le cadre de l'opération « Vacances pour tous ». Ils ont visité le gîte de la Cavalière ainsi qu'un chalet à leur grande satisfaction. Opération à revoir pour le printemps.
- Contentieux Poney Club
Monsieur le Maire et Mme RICHARD ont assisté à l'audience du Tribunal des Baux Ruraux du 8 Septembre dernier au cours de laquelle notre avocat, au nom de la commune, a refusé la conciliation. Une nouvelle audience est fixée au 15 Novembre prochain.
- Syndicat Energies Vienne
Lors de la réunion d'installation du Syndicat du 01 septembre dernier, aucun des délégués de Saint-Secondin n'a pu être présent.
- Elections Sénatoriales
Le 04 Septembre dernier, Monsieur le Maire et Mme RICHARD ont reçu Messieurs Bruno BELIN et Yves BOULOUX, futurs sénateurs, dans le cadre de leur campagne électorale. Au cours de cette réunion il a été évoquée la situation financière de la commune et les aides qui pourraient éventuellement lui être proposées. Aucune solution n'a été proposée hormis la demande d'une année blanche pour les emprunts auprès des banques concernées.

7- Questions diverses :

- L'inauguration des chalets rénovés prévue le 17 Octobre est repoussée au 07 Novembre prochain.
- Le lave-vaisselle de la Résidence Service est en panne, le four également. Un devis pour la réparation a été demandé à Servi Hôtel. Il faudrait également envisager la pose d'un Adoucisseur afin de ménager les appareils. Des devis vont être demandés.
- Plusieurs habitants se sont plaints de la prolifération de rats dans les égouts, Eaux de Vienne sollicité va intervenir prochainement

- Dans le cadre de l'épidémie du Covid 19, l'**Académie de Poitiers** demande aux communes la mise à disposition de personnel ou de bénévoles pour garde d'enfants en cas d'absence d'enseignantes causée par cas de contact ou cas confirmé du Covid 19.
La commune de Saint Secondin n'est pas en mesure d'organiser la mise à disposition de personnel ou un vivier de bénévoles susceptibles d'assurer l'accueil et la prise en charge journalière des enfants.
- L'entreprise **VOLKSWIND** propose de signer une convention pour remise en état des chemins, par laquelle elle verserait à la commune 62.500 € (50 % à l'ouverture du chantier; 50 % à la fin). Elle propose également un mécénat, en participant à des frais pour la **résidence à hauteur de 10.000 €**.
- Monsieur le Maire a rencontré l'entreprise ABOWIND à Brion concernant l'extension du parc éolien Brion/Saint –Secondin. Deux propositions sont faites avec 7 éoliennes pour Brion et 2 pour Saint-Secondin ou 4 pour Brion et 1 pour Saint-Secondin. Ces éoliennes feront 5.5 Méga.
- Monsieur ZIEGLER fait construire une habitation sur la commune. Durant le début des travaux de sa maison il est installé au camping. Il propose un échange de services, en contrepartie de la gratuité de son emplacement, il réaliserait le nettoyage des toitures des chalets. Des questions se posent, sur la qualité ou non des produits utilisés et sur les conditions de sécurité qui pourraient mettre la commune, en cas de problèmes, face à ses responsabilités.
- Un projet de modification des locaux de la boulangerie est en cours avec la Communauté de Communes du Pays Civraisien, propriétaire des lieux. Le projet consiste au développement de son activité en proposant bar, tabac et Française des Jeux, les travaux étant à la charge de la Communauté de Communes. En revanche l'accessibilité est à la charge de la commune. A cet effet, Monsieur RAPITEAU de la DDT est venu sur place pour voir et conseiller sur les règles à suivre en matière d'accessibilité. Il faudrait déplacer la place de stationnement Handicapé afin de répondre aux normes en vigueur.
- Dans le cadre du Plan d'Accessibilité, des devis sont en cours concernant l'accès au cimetière et à la mairie.
- L'entreprise LUMELEC intervient en ce moment dans les chalets car les radiateurs ne fonctionnent pas correctement, il s'agit probablement d'une question de réglage à effectuer.
- Avec la baisse des températures, la chaufferie a été remise en route.

La date du prochain Conseil Municipal a été fixée au vendredi 30 octobre 2020 à 20h00.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée 23h00.